

«Le Conseil fédéral joue les Ponce Pilate»

PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR L'A9 ▶ Le gouvernement a répondu à Jean-Noël Rey. Il confirme la pratique des paiements anticipés, mais il renvoie la balle au canton.

CHRISTIANE IMSAND

Les irrégularités de paiements constatées sur les chantiers autoroutiers du Haut-Valais continuent à susciter la polémique. En réponse à une question du conseiller national Jean-Noël Rey, le Conseil fédéral vient de renvoyer la balle au canton. Selon lui, la Confédération n'est pas en mesure de déceler chaque erreur sans engager des moyens disproportionnés. Il compte donc sur les cantons pour assurer les contrôles nécessaires. «C'est scandaleux, rétorque le socialiste valaisan. Le Conseil fédéral ne peut pas jouer les Ponce Pilate alors que la haute surveillance de ces chantiers lui incombe. Cela donne raison à mon collègue Stéphane Rossini qui a demandé à la commission de gestion du Conseil national de contrôler comment s'effectue l'allocation des montants.»

Dans le texte qui vient d'être diffusé sur le site du Parlement, le Conseil fédéral confirme que la pratique des prépaiements est monnaie courante. En principe, rappelle-t-il, la Confédération

verse ses acomptes en fonction de l'avancement des travaux, mais la procédure est relativement longue. «Comme le délai officiel de paiement est de 60 jours au niveau cantonal, il s'ensuit qu'à la fin de l'année les entrepreneurs facturent souvent en novembre déjà les travaux qui ne seront réalisés, par exemple, qu'en décembre.» Aux yeux du gouvernement, ce procédé «usuel dans la branche» n'est pas condamnable dans la mesure où les travaux ont bel et bien été exécutés lorsque l'argent est versé.

Le cas du Valais est cependant différent.

Les travaux qui auraient dû être exécutés sur les chantiers de Riedberg, de Tourtemagne et d'Eyholz ont fait l'objet de paiements anticipés mais, pour des raisons techniques, ils n'ont pas été réalisés. «Les montants versés par la Confédération n'étaient donc pas justifiés», écrit le Conseil fédéral. Selon lui, la Confédération ne s'est pas aperçue tout de suite des paiements indus car c'est le canton, en tant que maître d'ouvrage, qui vérifie si les



Pour Jean-Noël Rey, le Conseil fédéral ne peut pas jouer les Ponce Pilate alors que la haute surveillance de ces chantiers lui incombe.

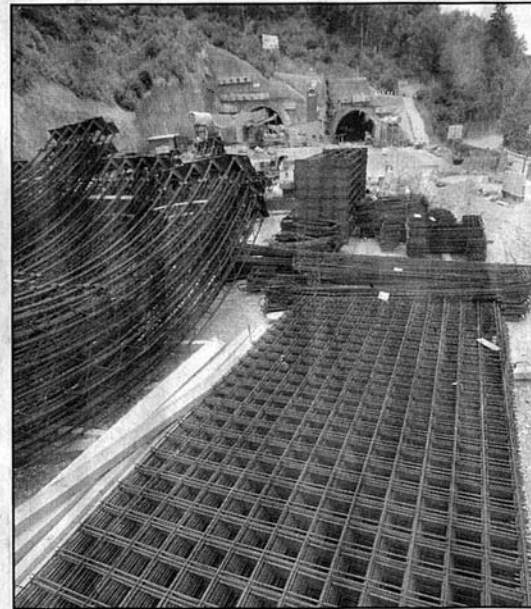
BITTEL

coûts des projets de construction sont correctement attestés. Berne se contente d'effectuer des sondages.

Selon le gouvernement, tout ira mieux avec le nouveau dispositif qui sera mis en place après l'introduction de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.

Le contrôle des fonds routiers sera en effet effectué par une seule autorité, à savoir la

Confédération. Aux yeux de Jean-Noël Rey, cette innovation n'a rien de rassurant. «Pourquoi les contrôles seraient-ils plus efficaces avec ce nouveau système?», se demande-t-il. Selon lui, «il est impératif d'établir les faits dans le détail. Il n'est pas normal de faire porter le chapeau aux fonctionnaires du Haut-Valais alors que le canton a réagi à retardement et que l'Office fédéral des routes n'a pas fait son travail.»



Selon le Conseil fédéral, la Confédération n'est pas en mesure de déceler chaque erreur – sur notre photo le chantier du tunnel de Riedberg qui a fait l'objet de paiements anticipés – sans engager des moyens disproportionnés. Il compte donc sur les cantons pour assurer les contrôles nécessaires. KEYSTONE